

Droit de Naître et le rapport Nisand

Il était une fois un gynécologue obstétricien qui ne prenait pas aux les opposants à l'avortement au sérieux. A tel point que lorsque le gouvernement lui demanda un rapport sur la situation de l'IVG en France, il se contenta d'une brochure d'une toute petite cinquantaine de pages exigeant tout au plus des moyens pour les hôpitaux et une modification de la loi... Sans dire un mot sur les entraves à l'IVG, les manifestations bi-mensuelles de Xavier Dor, les 60 associations provie en France et leur lobby, leurs campagnes. A le lire, tout allait au mieux dans le meilleur des mondes. Monsieur Nisand était confiant.

Surprise, après la sortie de son rapport (qui n'avait pourtant pas de quoi exciter les foules), le voilà assailli de courriers type signés par l'association Droit de naître (une association anti-IVG spécialisée des *direct-mail*, cette technique de chaîne courrier inaugurée par la droite religieuse américaine). Des milliers de lettres assez violentes et limite antisémites. C'est en tout cas ce que rapporte *Libération* dans un article approximatif (et parfois même inexact au vue de nos informations sur Droit de naître, cf *ProChoix* n°6).

Élément surprenant, le courrier de Droit de naître envoyé pour préparer la campagne dénote de sa façon de procéder

habituelle. Les abonnés à Droit de naître n'ont d'ailleurs jamais reçu cette circulaire qui s'est par contre retrouvée dans toutes les rédactions. Lesquelles n'ont pourtant pas l'habitude de parler des dizaines et de dizaines de campagnes menées jusque là par Droit de naître. Par ailleurs, aucune des 59 autres associations anti-choix, anti-IVG et provie n'a l'air particulièrement attentive à la polémique ni de s'intéresser le moins du monde à ce rapport, il est vrai insignifiant. Bref il a fallu un sacré concours de circonstances pour que le rapport d'Israël Nisand ait une couleur un peu subversive et progressiste. Ce qui a permis au gouvernement de prendre sa défense. Enfin outré par ce type d'opération (les courriers orduriers, antisémites et homophobes des provie n'avaient ému personne dans l'entourage du premier ministre jusque là), le gouvernement a décidé de porter plainte contre l'association aux côtés d'Israël Nisand. Dans la foulée, aidé et soutenu par deux associations, des droits des femmes et de renseignement en général, a pu annoncé en fanfare le projet d'un ensemble de mesures, drapé d'un emballage pseudo révolutionnaire, qui ont impressionné le grand public mais déçu les partisans du droit de choisir...

Camille Rigault

Aubry envisage de modifier la loi Veil

Le 16 juillet dernier, en plein battage médiatique autour de la campagne de Droit de Naître contre Israël Nisand, Martine Aubry a annoncé qu'elle envisageait de rallonger le délai légal pour avorter de dix semaines à douze semaines et de modifier la loi de 1975 pour permettre aux jeunes filles mineures d'avorter sans autorisation parentale. Un début qui pourrait paraître encourageant, à ces restrictions près qu'elles sont en dessous de ce qu'avait amorcé la loi Neiertz de 1993. En instaurant le délit d'entrave à l'IVG, celle-ci reconnaît implicitement que l'avortement est un droit et non plus seulement un acte en partie dépénalisé comme dans la loi Veil. En modifiant la loi Veil (restrictive par essence) au lieu d'abroger la loi de 1920, à la base de cette restriction puis-

qu'elle pénalise l'incitation à l'avortement et à la contraception. Loi que le gouvernement s'apprête à violer (sans songer une seconde à l'abroger) puisqu'Aubry a également annoncé une campagne sur l'avortement et la contraception. Il était temps, les socialistes n'en avaient pas fait depuis presque dix ans ! Et encore, cet ensemble de demi-mesures, très nettement inadaptées aux problèmes que pose aujourd'hui les opposants à l'avortement (les vrais). Sans parler du fait que le gouvernement a trouvé le moyen d'annoncer longtemps à l'avance et par voie de presse ses projets. Au moins il est sûr que les provie auront tout le temps de s'organiser pour se mobiliser.

C. R

En bref

- **Droit de naître**, l'association de lobby provie qui mène campagne contre Israël Nisand, est actuellement en train de faire des appels de dons auprès de ses souscripteurs en vue de financer une campagne de publicités anti-IVG dans des journaux nationaux.

- Pendant que se tenait, pour la première fois depuis plus de dix ans, une Université d'été homosexuelle à Marseille, **Renaissance Catholique** (une association traditionaliste) organisait la sienne du 15 au 18 juillet sur le thème : "la repentance, pourquoi nous ne demandons pas pardon". Ledit évènement a eu lieu au Château de Belle fille à Chémiré le Gaudin (dont le maire a d'ailleurs signé la pétition anti-CUS).

- Décidément, chez les **Chirac**, on aime les Lejeune. On savait déjà que notre président était membre de l'association des amis du **Pr Lejeune**, ce compagnon de route de Laissez-les-vivre dans les années 70, figure emblématique des anti-IVG même après sa mort. Un hasard nous disait-on. Puis une Fondation Jérôme Lejeune a vu le jour dans des temps records, alors qu'il faut généralement des années avant d'obtenir ce statut. Les fonds privés ayant afflué, rien ne s'opposait à la reconnaître nous a-t-on expliqué. Plus symbolique encore, il y a six mois, les monnaies de Paris gravaient une pièce à l'effigie du Pr Lejeune. Une commande ! Aujourd'hui, dernier épisode de l'idylle en date, c'est Mme Lejeune (la veuve du professeur) qui vient d'être faite chevalier de la légion d'honneur.

- La fin de l'année a été joyeuse ! La Fondation St Simon, ce laboratoire de prêt à penser de la gauche conservatrice, s'est sabordée ! Il est vrai que, dix ans après la chute du mur, ses fondateurs (une pelletée d'anciens communistes) en étaient toujours à penser que le seul problème de la gauche était le stalinisme ! A force de conservatisme, les uns et les autres donnaient l'impression d'avoir été congelés. On comprend mieux pourquoi il ont choisi de mourir avant le XXIème siècle. Qu'ils se rassurent. On les aura oublié avant décembre 2000.